



REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 11 décembre 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **HENNEGRAVE** Marie-Hélène, **ROLLIN** Stéphanie, MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BANVILLE** Patrice, **BLAIN** Peter, **DEBIAIS** Thierry, **DESROCHE** Arnaud, **FERRON** Jean-Marie et **JALLADEAU** Patrick.

Étaient excusés : M. **DUVERGER** Christian.

Pouvoirs : M. **DUVERGER** Christian à M. LUTEAU Jean-Claude.

Était absente : Mme **DA MOTA** Christelle.

Date de convocation : le 5 décembre 2025 Affiché en mairie : le 5 décembre 2025	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de votants : 12
Mme ROLLIN Stéphanie a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2025. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de rajouter le point suivant de l'ordre du jour, considérant la fin d'année budgétaire il apparait nécessaire d'effectuer des virements et ouvertures de crédits

➤ Budget Commune : Décision Modificative n°1

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-53 (11/12)

Bons-vacances Centre de Plein Air Lathus et convention de partenariat avec la CCVG - année 2026

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 16 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA LATHUS. La commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes. La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- ✓ autorise la signature de la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA,
- ✓ autorise le remboursement de la part communale des bons-vacances à la CCVG.

N° 2025-54 (11/12)

Avis sur projet de Ferme agrivoltaïque Kronos Solar

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre dernier, Monsieur Arnaud le Sueur a exposé le projet de la société Kronos Solar d'implanter une ferme agrivoltaïque sur le secteur de l'Etang, sur des terrains en prairie au Sud-Est de la commune de Bouresse.

L'emprise prévisionnelle du projet de ferme agrivoltaïque s'étend sur une superficie de 47 hectares. Si toutes les autorisations (permis de construire, raccordement, obtention d'un tarif de rachat) aboutissent, ce projet permettrait de contribuer au projet national de transition écologique et de valoriser un foncier en faisant cohabiter une production agricole et une production d'énergie renouvelable.

Comme pour les précédents projets, Monsieur le Maire interpelle et souligne l'importance de la remise en état des chemins et voies communales après passage de tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues et le passage des câbles électriques enterrés dans les accotements.

Considérant l'implantation proposée sur une zone faiblement urbanisée et donc faiblement habitée ;

Considérant que les travaux de raccordement au poste ne devront pas impacter la voirie communale, et qu'au besoin seul des travaux dit de fonçage seront autorisés ;

Considérant l'importance du respect de critères esthétiques et environnementaux ;

Considérant enfin que l'aspect paysager existant (haies végétales) devra être conservé et maintenu dans le temps ;

Il est demandé au Conseil Municipal son avis sur ce projet.

Mme Agnès Bernard regrette qu'il n'y ait pas de cohérence de territoire et souligne l'impact sur notre environnement.

M. Patrice Banville appuie sur l'argument de l'impact visuel fort et le peu de moyen d'action existant.

M. le Maire rappelle qu'au départ ces projets devaient être mené sur des terrains dits en friche, ce qui n'est plus le cas.

M. Patrice Banville demande quels sont les recours après avoir émis un « avis sur projet » ?

Mme Flavie Dupuis-Saulet demande si les élus ont la possibilité de « bloquer » les dossiers ?

M. le Maire répond que les recours possibles ou le blocage sont sans effet. L'intérêt financier pour les porteurs de projets est quant à lui non négligeable.

Mme Agnès Bernard souhaite préciser que le vote qui va découler de cette discussion portera sur le projet et pas sur une personne (propriétaire ou exploitant)

Considérant le dépassement du seuil en matière de ZA-Enr, les élus sont unanimes sur le fait de devoir stopper tous les prochains projets.

M. Peter Blain précise que la phase de construction des projets engendre le passage récurrent de camions de cailloux, cela aura aussi un impact important sur la voirie communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix POUR et 5 voix CONTRE :

✓ émet un avis favorable pour le développement du projet d'installation de ferme agrivoltaïque ci-dessus décrite.

✓ autorise la société Kronos Solar, ou toute société qui s'y substituerait, à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque.

N° 2025-55 (11/12)

Avis sur projet agrivoltaïque Ze Energy suite à modifications

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2023-61 prise en séance du 23 novembre 2023 par laquelle il avait été émis un avis défavorable à la poursuite du projet et désapprouvant l'implantation proposée au projet.

Considérant le dépôt de nouvelles pièces pour le PC 086 034 23 S0005 modifiant l'implantation et le style des panneaux pour des panneaux fixes en trackers.

Considérant que ces nouveaux documents relancent l'instruction du projet, l'avis du maire et du conseil municipal est sollicité à nouveau avant le portage en enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- ✓ émet un avis favorable à la poursuite du projet agrivoltaïque sur le secteur de Puisnard tel que présenté dans les nouveaux documents transmis pour l'instruction.

N° 2025-56 (11/12)

Tarifs salles communales 2026

Monsieur le Maire rappelle les tarifs location des salles communales et expose au conseil municipal qu'il a lieu de les réévaluer. Il propose :

	Commune	HORS Commune
Salle des Fêtes (par contrat)	140,00 €	350,00 €
Salle des Fêtes avec cuisine	170,00 €	380,00 €
Salle des Fêtes avec cuisine et vaisselle	220,00 €	450,00 €
Cuisine & vaisselle (uniquement)	70,00 €	
Sonorisation (avec dépôt de 800€ de caution)	85,00 €	
Maison des Associations (week-end)	85,00 €	170,00 €
Maison des Associations (journée = 24h or w-e)	60,00 €	115,00 €
Maison des Associations (1/2 journée)	46,00 €	93,00 €
Sonorisation (avec dépôt de 400€ de caution)	20,00 €	

Pour toute location, un formulaire devra être complété et remis accompagné d'une attestation d'assurance RC, un chèque caution de 100€ et un autre de 50 € pour le ménage.

Un état des lieux entrant et sortant sera fixé à chaque location.

Chaque association communale bénéficie de 2 gratuités de la salle des fêtes par an. Le 31 décembre est aussi réservé à titre gratuit quel que soit l'association communale qui y organise un réveillon.

En ce qui concerne le matériel de sonorisation, la location sera autorisée à la condition expresse que le locataire, sans être un professionnel, sache utiliser ce genre de matériel qui ne peut pas être laissé entre toutes les mains. Il sera procédé au moment de l'état des lieux entrant à une démonstration, à des essais et contrôles à l'état des lieux sortant pour s'assurer du bon fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ fixe les tarifs de location des salles communales tels qu'ils ont été proposés. Ceux-ci seront applicables au 1er janvier 2026.

N° 2025-57 (11/12)

Tarifs services périscolaires 2026

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les tarifs des prestations afin de les ajuster au mieux à l'évolution du coût de la vie ;

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour les services périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	Année 2025	Année 2026 PROPOSITIONS
CANTINE : prix du repas Enfant	3,00 €	3,20 €
CANTINE : prix du repas Adulte	3,70 €	4,00 €
GOUTER : prix par enfant	0,75 €	0,80 €
GARDERIE : prix à la demi-heure	1,00 €	1,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ adopte les tarifs tels que proposés par Monsieur le Maire,
- ✓ dit que l'imputation de cette recette se fera sur l'article 7067.

N° 2025-58 (11/12)

Tarifs services de la médiathèque 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2017-40 prise en séance du 15 juin 2017 par laquelle il avait été actualisé les tarifs des prestations pour les adhérents de la médiathèque.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la médiathèque à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Adhésion annuelle individuelle	8,00 €
Adhésion annuelle familiale	12,00 €
Adhésion annuelle associative	22,00 €
Photocopie A4 noir & blanc – la page	0,30 €
Photocopie A4 couleur – la page	0,50 €
Consultation Internet – tirage A4 noir & blanc	0,30 €
Consultation Internet – tirage A4 couleur	0,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ fixe les tarifs des prestations de la Médiathèque tels que présentés ci-dessus. Ceux-ci seront applicables au 1^{er} janvier 2026.

N° 2025-59 (11/12)

Budget Commune : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget 2025 de la Commune, sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer des virements et ouvertures de crédits conformément au tableau ci-joint :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Art. (Chap.) – Opérat°	Libellé	Montant	Art. (Chap.) – Opérat°	Libellé	Montant
2111 (21) - 0126	Terrains nus	- 10 000.00			
2312 (23) - 0126	Agencement et aménagements de terrains	20 000.00			
2313 (23) - 0158	Constructions	- 20 000.00			
2313 (23) - 0161	Constructions	10 000.00			
	TOTAL	0.00		TOTAL	
	TOTAL DEPENSES	0.00		TOTAL RECETTES	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ accepte la décision modificative proposée

Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux :

- Rue des Platanes : les travaux de la phase 1 sont dorénavant terminés. Le prestataire a posé du grave ciment pour attendre la phase 2. Celle-ci est planifiée avec l'entreprise COLAS pour démarrer au 19 janvier prochain. Le poteau (au n°12) sera enlevé en facade.
- Voirie : la réfection de peintures au sol a eu lieu (3 dents de requin, 2 passages piétons etc...). Il reste à programmer la peinture de l'axe central sortie du bourg sur la RD 8 direction de Verrières.

2/ Bâtiments :

- SDF : un nouveau lave-vaisselle devrait être installé avant la fin de l'année. Une grille de ventilation sera créée par nos agents et il sera fait un inventaire de vaisselle pour combler les manquants.

3/ Espaces publics :

- Fleurissement : il a été planté des bulbes dans toutes nos jardinières, celles-ci fleuriront au printemps.

- Remise du 4^{ème} prix départemental pour « Jardinons notre territoire », nous avons également reçu un rosier grimpant.
- La haie dans le lotissement des moineaux sera taillée.



4/ Jeunesse Animation :

- Considérant les échéances de mars prochain, la CCVG nous demande de transmettre avant fin janvier 2026 les potentielles demandes de subvention au « Fonds culturels » pour la Fête communale de juin prochain. Il convient au préalable de trouver le spectacle.
- Ecole : Après un trimestre, les retours sont positifs sur l'utilisation de ONE. Pour rappel il s'agit de l'abonnement annuel pour un espace numérique de travail sécurisé et adapté aux besoins des écoles maternelles et élémentaires.
- Décorations de fin d'année : elles ont été posées la semaine dernière. Peut-être faudra t'il proposer de changer pour les années à venir

5/ Administration et Gestion :

- Nous recherchons un prestataire pour exécuter le nettoyage et la désinfection de la boulangerie.
- Considérant les congés des agents, il a été demandé la mise à disposition de l'agent itinérant de la CCVG, elle sera présente 2 après midi et 2 journées.
- Bulletin Municipal : il est en cours de rédaction. La distribution est prévue le 9,10 et 11 janvier 2026. Merci de prévoir d'y participer.

Informations et questions diverses

ADECL : nous avons été informés par la direction, en réponse à notre questionnaire, que le service horticulture était définitivement fermé depuis fin juin 2025. La direction s'est aussi excusée de ne pas avoir informer les clients historiques comme la commune.

Tour de tables des conseillers

Marie-Hélène Hennegrave signale qu'un concitoyen l'a informée que la route de la Gailloche n'a pas été fauchée.

Arnaud Desroche signale des prospections commerciales potentiellement douteuses ont eu lieux récemment. Il conviendrait de réitérer les messages d'alerte.

Agenda :

Vendredi 19 Décembre 2025 : Invitation de l'Ecole pour participer à l'après-midi de Noel.

Vendredi 19 Décembre 2025 : soirée de fin d'année

Samedi 17 Janvier 2026 à 17h Salle des Fêtes : Cérémonie des Vœux de la Municipalité

Jeudi 22 Janvier 2026 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal

Jeudi 5 Mars 2026 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal (à confirmer)

Dimanche 15 & 22 mars 2026 : Elections municipales

Samedi 11 avril 2026 : Repas des Aînés

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 20 heures 45 minutes.

Le Secrétaire de Séance,

Stéphanie ROLLIN

Le Maire,

Jean-Claude LUTEAU

